

À la suite des récentes annonces et décisions gouvernementales, les possibilités de pratique de la pêche évoluent. Il est désormais possible, à compter du Samedi 28 novembre 2020, de pratiquer la pêche dans un rayon de 20 Kilomètres et pour une durée maximale de 3 heures, comme le confirme la Fédération Nationale pour la Pêche en France :

[LIEN SITE WEB FNPF](#)

Concernant les réservoirs mouche d'Usson en Forez et de Noirétable :

Pour le moment, ces deux sites restent fermés. En effet, la provenance des pêcheurs de ces réservoirs mouche est souvent de plus de 20 kilomètres souvent et nous sommes en train de préparer de bonnes conditions de ré-ouverture avec des empoissonnements de grande qualité et quantité.

Ces deux sites ré-ouvriront **dès le mardi 15 décembre**, date annoncée par le gouvernement pour le déconfinement progressif.

Concernant la pêche de la carpe de nuit :

La pratique de la pêche étant actuellement pour une durée de trois heures et un couvre-feu devant normalement être instauré comme l'a annoncé le président de la République, cette pratique reste pour le moment interdite.

Opérations concernant le fonctionnement des parcours en 2ème catégorie et plans d'eau :

Les opérations qui avaient été engagées pour le fonctionnement de parcours de pêche en 2^{ème} catégorie, avec déversements de poissons en cours d'eau de 2^{ème}

catégorie ainsi qu'en plans d'eau et barrages avaient toutes été suspendues suite au re-confinement du 30/10 dernier. Elles vont désormais pouvoir reprendre **avec le programme ci-dessous :**

Manifestations prévues sur les plans d'eau et barrages :

Date de pêche	Commune	Site de pêche	AAPPMA concerné
05/12/2020	St Jean St Maurice sur Loire	Etang de St Jean St Maurice	Les Pêcheurs de Truites truites.roannais@federationpeche42.fr
Montverdun	Etang Brenot	Les pêcheurs du Lignon	pecheurs.lignon @federationpeche42.fr
Chateauneuf	Barrage du Couzon	Association ripagérienne	association.ripa-gerienne@federationpeche42.fr

12/12/2021	Saint Just Saint Rambert	Etangs de La Gerle	Le Gardon Forézien
gardon.forezien@federationpeche42.fr			
19/12/2021	Andrézieux-Bouthéon	Etang Lucien Col	Le Gardon Forézien
gardon.forezien@federationpeche42.fr			

Déversements prévus sur les parcours de pêche en rivière de 2ème catégorie :

AAPPMA	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval
Les Amis du Sornin	Sornin	Seuil du camping de Chautert	Fin de la route de Chautert
Le Gardon Forézien	Furan	Passerelle centrale à béton	Pont de la Roubouse

La Gaule Forézienne de

St etienne et ses sections

Coise	Confluence du Volvon	Vers le Gour Pouillon	Prélèvement
Les pêcheurs du Lignon	Lignon	Amont du parc du stade de la République	Prélèvement de la République
Les pêcheurs de l'Aix	Aix	Pont de Pommiers	Environ 1,5 Kms à l'aval

*** Sous réserve de conditions hydrologiques favorables et sauf changements dans les planning**

La Fédération continue de fonctionner, mais n'accueillera aucun public :

Le télétravail est de rigueur pour la majorité des salariés.

Toutefois, les services de surveillance / garderie de terrain restent mobilisés et un accueil téléphonique est assuré du lundi au jeudi de 8H30 à 12H00 et 13H30 à 17H00 ainsi que le vendredi de 8H30 à 12H00.

Prenez soin de vous et vos proches en restant vigilant et en respectant les gestes barrières, ainsi qu'en limitant les déplacements aux stricts besoins essentiels autorisés par les mesures gouvernementales.

Toute l'équipe de la Fédération de Pêche de la Loire vous remercie de votre compréhension.